



**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction  
de la Citoyenneté  
et de la Légalité

Bureau de l'intercommunalité et des élections

**Arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BIE-2021-30 fixant le lieu de dépôt de déclaration de candidatures, dates et horaires de dépôts associés pour les élections des conseillers départementaux dans le département de la Savoie – second tour du 27 juin 2021**

Le préfet de la Savoie  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 191 et suivants et R. 109-1 et suivants ;

Vu la loi organique n° 2013-402 du 13 mai 2013 relative à l'élection des conseillers municipaux, des conseillers communautaires et des conseillers départementaux ;

Vu la loi n° 2021-191 du 22 février 2021 portant report, de mars à juin 2021, du renouvellement général des conseillers départementaux, des conseillers régionaux et des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique ;

Vu le décret n° 2014-272 du 27 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département de la Savoie modifié par l'article 55 du décret n°2021-213 du 24 février 2021 actualisant les dénominations des communes dans les décrets portant délimitation des cantons ;

Vu le décret no 2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la Préfecture ;

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> :

Les déclarations de candidatures pour le second tour de scrutin des élections des conseillers départementaux dans le département de la Savoie seront déposées en :

**Préfecture de la Savoie  
Château des Ducs de Savoie  
Salle 332 – entrée G  
73000 CHAMBÉRY**

Les déclarations de candidatures sont obligatoires.

Article 2 :

**Date de déclarations de candidatures et horaires associés**

Un module dédié aux prises de rendez-vous sera disponible à partir du site internet de la Préfecture de la Savoie.

En cas de difficulté, le numéro de téléphone d'urgence à joindre est le suivant : 04 79 75 51 89.

**Les déclarations de candidatures s'effectueront le lundi 21 juin 2021 de 10h00 à 18h00.**

Aucune déclaration de candidatures ne peut être reçue après la clôture des dépôts.

Aucune déclaration de candidatures par voie postale, par télécopie ou par messagerie électronique n'est admise.

Article 3 :

La Secrétaire générale de la Préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera affichée dans les communes aux emplacements prévus à cet effet.

Chambéry, le

**02 JUIN 2021**

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation  
La Secrétaire Générale,

Juliette PART